



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

forêts communales et exploitants

Question écrite n° 2383

Texte de la question

M. François Cornut-Gentile attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur les difficultés rencontrées par les communes forestières et les propriétaires forestiers privés, à la suite de la tempête de décembre 1999 qui a particulièrement touché le département de la Haute-Marne. Confrontés à des difficultés financières liées à la destruction de leur patrimoine forestier et au coût de sa remise en état, les propriétaires privés et les communes forestières attendaient beaucoup des aides de l'Etat. Or, pour des raisons variables selon les départements, il est constaté un retard dans le versement des indemnités et une profonde inégalité dans leur montant. Aussi, compte tenu des enjeux économiques, financiers et environnementaux, il lui demande de dresser un bilan par département des aides effectivement versées par l'Etat aux communes forestières et aux propriétaires forestiers privés à la suite de la tempête de décembre 1999.

Texte de la réponse

Les tempêtes de la fin de l'année 1999 ont endommagé les bois et forêts des propriétaires forestiers privés et des communes forestières pour un grand nombre d'années. Après le versement, au cours de l'année 2000, de 305 millions d'euros pour les mesures d'urgence et la mise en place d'une série importante d'aides en faveur de toute la filière forêt-bois (création et amélioration de la voirie, places de dépôts et aires de stockage, exploitation forestière, transport des bois, renforcement organisationnel et dispositifs de prêts bonifiés), une enveloppe spécifique de 914 millions d'euros a été programmée sur 10 ans afin de financer les opérations de nettoyage et de reconstitution des parcelles forestières détruites. Ces aides, versées sous la forme de subventions, sont attribuées aux propriétaires forestiers privés et aux communes dont les forêts relèvent du régime forestier en fonction de barèmes forfaitaires fixés au niveau de chaque région. Au 31 août 2002, 100 millions d'euros pour les communes forestières. Pour le département de la Haute-Marne, l'instruction des demandes d'aides a permis le versement de près de 1,19 million d'euros de subventions. Le détail, par département, des sommes effectivement versées au 31 août 2002 pour la remise en état des patrimoines forestiers publics et privés détruits par les tempêtes figure dans le tableau suivant :

DEPARTEMENTS	CATEGORIES DE BENEFICIAIRES	MONTANTS en euros
Ain	communes	0,00
	autres bénéficiaires	21 175,48
Aisne	communes	1 778,92

	autres bénéficiaires	266 478,70
Allier	communes	0,00
	autres bénéficiaires	251 349,19
Ardèche	communes	4 149,52
	autres bénéficiaires	668 598,30
Ardennes	communes	7 021,17
	autres bénéficiaires	124 644,91
Ariège	communes	0,00
	autres bénéficiaires	30 142,95
Aube	communes	145 697,94
	autres bénéficiaires	188 303,35
Aveyron	communes	11 994,69
	autres bénéficiaires	20 078,62
Bas-Rhin	communes	1 267 921,86
	autres bénéficiaires	1 304 953,55
Calvados	communes	0,00
	autres bénéficiaires	448 666,80
Cantal	communes	207 076,73
	autres bénéficiaires	210 031,03
Charente	communes	29 135,42
	autres bénéficiaires	3 311 391,70
Charente-Maritime	communes	145 327,01
	autres bénéficiaires	2 175 244,22
Cher	communes	2 396,00
	autres bénéficiaires	181 615,75
Corrèze	communes	144 658,64

	autres bénéficiaires	1 722 959,15
Côte-d'Or	communes	131 001,03
	autres bénéficiaires	428 798,46
Côtes-d'Armor	communes	0,00
	autres bénéficiaires	26 205,33
Creuse	communes	123 584,27
	autres bénéficiaires	1 699 164,98
Deux-Sèvres	communes	0,00
	autres bénéficiaires	417 016,72
Dordogne	communes	34 934,54
	autres bénéficiaires	3 805 126,67
Doubs	communes	132 966,52
	autres bénéficiaires	66 916,40
Essonne	communes	0,00
	autres bénéficiaires	115 651,19
Eure	communes	0,00
	autres bénéficiaires	322 818,24
Eure-et-Loir	communes	0,00
	autres bénéficiaires	126 038,06
Gironde	communes	222 618,15
	autres bénéficiaires	18 805 601,45
Haute-Marne	communes	319 427,09
	autres bénéficiaires	869 830,60
Haute-Savoie	communes	49 377,93
	autres bénéficiaires	92 021,66
Haute-Vienne	communes	18 330,82

	autres bénéficiaires	546 655,82
Haute-Loire	communes	0,00
	autres bénéficiaires	189 332,68
Haute-Saône	communes	95 768,11
	autres bénéficiaires	216 152,69
Haut-Rhin	communes	562 338,34
	autres bénéficiaires	0,00
Ille-et-Vilaine	communes	0,00
	autres bénéficiaires	16 524,14
Indre	communes	0,00
	autres bénéficiaires	56 659,90
Indre-et-Loire	communes	0,00
	autres bénéficiaires	169 689,21
Isère	communes	0,00
	autres bénéficiaires	2 049,57
Jura	communes	78 191,61
	autres bénéficiaires	128 868,92
Landes	communes	364 742,60
	autres bénéficiaires	6 447 187,41
Loir-et-Cher	communes	7 949,91
	autres bénéficiaires	41 933,27
Loire	communes	110 999,60
	autres bénéficiaires	1 028 195,70
Loiret	communes	0,00
	autres bénéficiaires	192 976,64
Lot	communes	0,00

	autres bénéficiaires	58 672,67
Lot-et-Garonne	communes	0,00
	autres bénéficiaires	2 253 022,00
Lozère	communes	0,00
	autres bénéficiaires	64 724,04
Maine-et-Loire	communes	0,00
	autres bénéficiaires	17 832,02
Manche	communes	0,00
	autres bénéficiaires	206 878,74
Marne	communes	54 466,66
	autres bénéficiaires	938 425,77
Meurthe-et-Moselle	communes	1 245 252,38
	autres bénéficiaires	2 429 931,71
Meuse	communes	3 483 443,12
	autres bénéficiaires	3 080 748,00
Morbihan	communes	0,00
	autres bénéficiaires	40 277,81
Moselle	communes	175 169,40
	autres bénéficiaires	1 910 827,30
Nièvre	communes	19 464,78
	autres bénéficiaires	445 714,95
Oise	communes	0,00
	autres bénéficiaires	173 292,15
Orne	communes	0,00
	autres bénéficiaires	264 942,79
Puy-de-Dôme	communes	2 930,40

	autres bénéficiaires	408 272,26
Pyrénées-Atlantiques	communes	3 024,00
	autres bénéficiaires	27 597,05
Rhône	communes	59 612,89
	autres bénéficiaires	1 161 696,83
Saône-et-Loire	communes	16 719,46
	autres bénéficiaires	733 181,89
Sarthe	communes	0,00
	autres bénéficiaires	25 600,00
Savoie	communes	0,00
	autres bénéficiaires	12 869,42
Seine-et-Marne	communes	0,00
	autres bénéficiaires	493 087,69
Seine-Maritime	communes	0,00
	autres bénéficiaires	57 132,00
Tarn	communes	0,00
	autres bénéficiaires	157 380,13
Territoire de Belfort	communes	5 176,00
	autres bénéficiaires	128 611,21
Val-de-Marne	communes	0,00
	autres bénéficiaires	56 810,88
Val-d'Oise	communes	0,00
	autres bénéficiaires	28 565,33
Vendée	communes	22 410,00
	autres bénéficiaires	5 526,00
Vienne	communes	0,00

	autres bénéficiaires	76 624,83
Vosges	communes	2 744 745,28
	autres bénéficiaires	2 335 876,00
Yonne	communes	43 962,50
	autres bénéficiaires	387 960,49
Yvelines	communes	0,00
	autres bénéficiaires	307 649,49
Enveloppe opérateurs nationaux	communes	0,00
	autres bénéficiaires	13 867 405,63

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentille](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2383

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 septembre 2002, page 3026

Réponse publiée le : 3 février 2003, page 726